

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

6244 - Pourquoi la femme doit-elle couvrir ses cheveux ?

question

Pourquoi la femme se couvre-t-elle les cheveux ? Quelle en est l'utilité ? Qu'est ce qui se passera si elle ne le fait pas ?

la réponse favorite

Louange à Allah

La femme se couvre la tête parce qu'Allah lui en a donné l'ordre et qu'il ne lui est pas permis de Lui désobéir.

En outre, Allah ne lui a donné cet ordre que sur la base d'une grande sagesse. L'un des aspects de celle-ci consiste dans la protection de son honneur contre les loups à visage humain à la recherche d'une proie facile à dévorer.

La bouchée n'est digestible que si elle a été bien préparée. Voilà ce qu'est la femme trop disponible qui invite implicitement ces loups pour qu'ils viennent l'amputer des parties de leur choix.

Cela s'atteste dans les propos du Très Haut : **Cela est plus à même de les faire reconnaître de sorte qu'elles ne s'exposent pas à la nuisance** . Quand une femme est voilée, les voyous et les pervers désespèrent d'elle. Ainsi Allah les préserve et les protège.

La femme qui s'exhibe a fait l'objet d'une menace grave proférée par Allah le Très Haut et Son Prophète (bénédition et salut soient sur lui). Cette menace est exprimée comme suit :

- D'après Abou Hourayra, le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **Je n'ai**

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

pas encore vu deux groupes des gens de l'enfer : des gens porteurs de matraques semblables à des queues de boeufs avec lesquelles ils frappent les gens et des femmes vêtues mais nues qui marchent en vacillant et dont les têtes ressemblent aux boss maila de bokht ; elles ne sentiront pas l'odeur du paradis. Pourtant cette odeur est sentie à partir d'une distance parcourue en tant et tant de marche (rapporté par Mouslim, 2128).

Il ne convient pas à la femme de se référer (dans ce domaine) à sa raison - qui peut ne pas saisir les raisons profondes de la législation qu'expriment les ordres d'Allah le Très Haut. Qu'elle sache qu'Allah n'ordonne que ce qui lui apporte le bien et le bonheur à elle-même ainsi qu'à l'ensemble de la société.

Il est bien connu que la découverte des cheveux aggrave la tentation dont elle est l'objet de la part des hommes et suscite leur désir à son égard (et pousse) vers les turpitudes.

L'Islam veut une société propre dans laquelle les plaisirs charnels ne débordent pas et il n'y a pas d'agressions. Or le fait que la femme exhibe ses atouts de beauté dont sa chevelure - peut en faire une source de tentation et peut ouvrir la voie du mal à ceux qui veulent s'y engager.

Nous rappelons encore que l'Islam c'est se soumettre à Allah le Très Haut. C'est l'exécution par le croyant de l'ordre d'Allah le Très Haut même si l'on n'en saisit pas le fondement et même si la raison n'en est pas convaincue. En effet, l'obéissance à son Maître et la soumission à Son ordre doivent passer avant toute autre chose. L'adoration est fondée sur l'obéissance et la soumission.

Nous demandons à Allah le Très Haut de nous indiquer la vérité, de nous en convaincre et de nous aider à nous y conformer , de nous indiquer clairement le faux et de nous aider à l'éviter. Allah le sait mieux.